

République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice



Ministère de l'Enseignement Fondamental et Secondaire

Rapport à mi-parcours des objectifs de l'EPT au Maghreb 2000-2006

Décembre 2006

Sommaire

Sommaire	1
I. Introduction	2
II. Le contexte	2
III. Bilan des réalisations des objectifs de l'EPT	4
1- Protection et éducation de la petite enfance	4
2- Enseignement primaire universel	5
a. Les évolutions des effectifs :	5
b. Les évolutions des taux de scolarisation :	6
c. Le secteur privé :	6
d. Le réseau scolaire :	7
e. Les mesures d'amélioration des conditions sociales des élèves :	7
f. La qualité :	7
g. Les mesures législatives :	8
h. Les difficultés et obstacles entravant la réalisation des objectifs :	8
i. Les défis majeurs à relever à l'avenir :	9
j. Les finalités et objectifs de l'éducation pour tous :	9
3- Apprentissage des jeunes et adultes	10
a. Description du système de formation professionnelle	10
b. Bilan de la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs	10
c. Les difficultés et obstacles entravant la réalisation des programmes :	10
d. Les finalités et objectifs d'ordre qualitatif et quantitatif :	11
4- Alphabétisation	11
a. Description du dispositif de lutte contre l'analphabétisme	11
b. Bilan de la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs	11
c. Les difficultés et obstacles entravant la réalisation des programmes :	12
d. Les défis majeurs à relever à l'avenir :	12
e. Les finalités et objectifs de l'alphabétisation :	12
IV. Progrès réalisés et innovations introduites dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'éducation	12
1- Evaluation des progrès accomplis	12
2- Les stratégies d'appui à l'amélioration de la qualité	13
3- Les enseignements de la recherche	14

I. Introduction

La vitalité d'une dynamique résolument centrée sur les enjeux de l'Education-Formation pour assurer à l'humanité un développement humain durable a amené la communauté internationale à s'engager ensemble en faveur d'une éducation de qualité pour tous les enfants, adolescents et adultes.

La déclaration et le cadre d'actions de l'Education Pour Tous adoptés à Jomtien en Thaïlande en 1990 et réaffirmés avec force lors du forum mondial sur l'Education Pour Tous (EPT) à Dakar au Sénégal en 2000 ont prouvé l'attachement indéfectible de toutes les nations du monde et de tous les organismes spécialisés à la promotion de l'éducation formelle et non formelle et la nécessité d'y investir en priorité.

Accompagnant cette dynamique internationale la Mauritanie s'est très tôt lancée dans un processus de réformes multisectorielles et participative dont l'aboutissement ultime fut la mise en place du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) dont l'un des axes majeurs repose sur le Développement des ressources humaines et l'accès universel aux services sociaux de base (Education, Santé...). C'est dans cet esprit que le Gouvernement a mis en place depuis 2001 un Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE) qui vise notamment à consolider les acquis du Système Educatif, à corriger les dysfonctionnements et à accompagner efficacement la mise en œuvre de la réforme en traduisant ses orientations en actions concrètes sur le terrain.

II. Le contexte

Au lendemain de la conférence de Jomtien, le Gouvernement s'est engagé dans une politique visant à améliorer l'accès et la qualité du système éducatif. C'est ainsi que plusieurs plans de développement ont été mis en œuvre traduisant ainsi la volonté de la Mauritanie de mettre l'Education au cœur de sa stratégie du développement.

Pour la période 1995-2000, les priorités de l'éducation sont formulées dans une lettre de politique sectorielle qui affirme la priorité accordée à l'enseignement fondamental. L'objectif précis étant d'accroître la capacité pour accueillir tous les enfants de 6 à 11 ans à l'horizon 2000, tout en améliorant les services éducatifs (programmes, matériels et enseignants). Dans ce cadre, les stratégies élaborées visent (a) la poursuite d'un programme de constructions scolaires avec co-financement des collectivités, qui vise à une plus grande implication des parents dans la réalisation des infrastructures scolaires à travers leur participation à hauteur de 30% du coût de la construction et une entière responsabilité dans la construction (choix du tâcheron, achat des matériaux...), l'état jouant un rôle de conseils et de supervision technique (b) une plus grande maîtrise des coûts unitaires, en particulier dans les niveaux supérieurs par une meilleure affectation des ressources (c) l'amélioration des programmes scolaires, (d) la mise en œuvre d'une politique de formation et de perfectionnement des maîtres et du personnel d'encadrement, (e) la poursuite d'un système de distribution des manuels scolaires à travers le renforcement du réseau de vente de l'Institut pédagogique National (IPN) et (f) une meilleure planification et gestion des ressources humaines et physiques.

Avant la fin de son programme, le Gouvernement conscient des enjeux du millénaire et de la mondialisation s'est engagé dans la mise en place d'une vaste réforme du système éducatif.

Cette réforme, voté en 1999 en séance extraordinaire du parlement, maintient l'importance accordée à l'arabe et à la culture nationale, mais engage le système dans une perspective de modernisation et d'ouverture pour mettre l'école au service du développement. Les modifications introduites s'inscrivent dans une politique d'amélioration de la qualité :

- Unification du système par la suppression des filières linguistiques créées par la réforme de 1979 ;
- Prolongement de la durée de l'enseignement du premier cycle du secondaire de 3 à 4 ans ;
- Renforcement de l'enseignement des sciences et introduction de la physique et de l'informatique dans le premier cycle du secondaire ;
- Renforcement de l'enseignement des langues étrangères (français, anglais).

Cette réforme est sous-tendue par un Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE) qui couvre la période 2001-2010 et inclut pour la première fois la petite enfance et l'alphabétisation. Sa préparation qui s'est étalée sur près d'une année a tenu en haleine pendant toute cette période les acteurs les plus divers du système éducatif: équipes de professionnels multidisciplinaires, parents d'élèves, société civile, partenaires au développement, décideurs, etc. Elle a entretenu tout au long du processus un débat franc et fécond sur l'ensemble des questions liées à la problématique scolaire générant une documentation volumineuse traitant de l'ensemble du secteur de la petite enfance à l'enseignement supérieur en passant par tous les ordres et types d'enseignement ou de formation en Mauritanie. Le PNDSE est la synthèse de ce processus sans précédent dans le pays en ce qui concerne le secteur.

Ce programme s'articule autour des axes suivants :

- La consolidation du pilotage du système basée sur le développement des capacités de prévision, la structuration de l'administration centrale, l'évaluation permanente du système et la programmation des recrutements;
- L'amélioration de l'offre éducative qui impliquera, entre autre, la mise en place d'une carte scolaire, la réorganisation de l'université et de la formation technique et professionnelle ;
- Le renforcement de la qualité de l'enseignement qui reposera en grande partie sur la rénovation des programmes, des outils pédagogiques, de la professionnalisation et de la structuration des formations initiale et continue, ainsi que sur l'amélioration de l'encadrement administratif et pédagogique ;
- L'amélioration de la gestion des ressources humaines par la mise en place d'un suivi de carrière en lien avec l'appréciation du mérite et des performances et la rationalisation des affectations ;
- La résorption des disparités régionales sous-tendue par une politique volontariste d'allocation des ressources ;
- Le renforcement de la scolarisation des filles ;
- L'accroissement du rôle du secteur privé dans l'offre éducative qui sera recherché par la mise en place d'une politique de promotion adéquate.

Une telle ambition politique a un coût qui sans ambiguïté est relativement important, aux vues des objectifs affichés, et c'est dans ce sens qu'il a bénéficié d'un apport substantiel de partenaires techniques et financiers. Mais l'objet de ce présent rapport n'est pas le bilan analytique du PNDSE mais une revue à mi-parcours des Objectifs de l'EPT, il sera donc question dans ce paragraphe de dépenses de fonctionnement et d'investissement exécutées sur la période 1999 et 2004 programmé pour seulement le département de l'éducation non des ressources mobilisées pour l'ensemble du secteur (alphabétisation, petite enfance...exclus). Le tableau ci-après illustre la répartition de ces dépenses par niveau d'études et le type de dépenses entre 1999 et 2004. Pour les années 2005 et 2006, les données disponibles sont des budgets programmés et non détaillés par type de dépenses et niveau d'études.

La perception et l'analyse de ces données ne seraient les mêmes, il a été donc arbitré que celles seraient mises sous silence de façon à ne donner qu'une vision harmonisée des dépenses en éducation sur la période considérée.

Tableau sur l'évolution des dépenses de l'éducation et structure selon le niveau d'études et le type de dépenses entre 1999 et 2004 (source : RESEN)

Années budgétaires	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Fonctionnement	6 558	8 060	8 578	10 307	11 673	12 759
Fondamental	2 856	3 407	3 829	4 776	5 424	5 786
Secondaire général	1 882	2 276	2 543	3 108	3 571	3 976
Secondaire technique et professionnel	193	316	302	266	194	199
Supérieur	1 251	1 519	1 325	1 344	1 536	1 574
Normal	111	262	263	310	374	351
Administration	265	278	316	503	574	872
Investissement	1 433	1 814	2 428	3 543	3,486	3,451
Ressources nationales	66	104	735	1 259	1,667	1,600
Ressources extérieures	1 367	1 710	1 693	2 284	1,819	1,851
Total	7 991	9 874	11 006	13 850	15,159	16,210
Ressources nationales	6 624	8 164	9 313	11 566	13,340	14,359
Ressources extérieures	1 367	1 710	1 693	2 284	1,819	1,851
Proportion financement extérieur (%)	20,6	20,9	18,2	19,7	13,6	12,9
Dépenses courantes d'Education en % PIB	2,8	3,1	3,1	3,4	3,3	3,2

III. Bilan des réalisations des objectifs de l'EPT

1- Protection et éducation de la petite enfance

Le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine est le département ministériel chargé de la mise en place des politiques en faveur de l'enfant et des mécanismes de coordination entre toutes les autres structures nationales pour les interventions en faveur des enfants.

Les attributions du SECF et l'organisation de l'administration centrale de son département sont fixées par le décret n°025-96 du 28 février 1996 qui stipule dans son article premier : «le SECF a pour mission d'assurer la promotion des femmes mauritaniennes et leur pleine participation au processus de développement économique et social, de même que de promouvoir la sauvegarde de la famille et le bien être de l'enfant, en conformité avec nos valeurs islamiques, nos réalités sociales et les exigences de la vie moderne ».

L'approbation de l'Ordonnance de la Politique Nationale de la Petite Enfance matérialise la priorité, toujours, accordée par l'Etat mauritanien à la protection des droits de l'enfant. Les textes promulgués jusqu'ici interdisent la discrimination entre les enfants et la tendance est à l'harmonisation de ceux-ci avec l'esprit de la CDE.

Forte de l'arsenal juridique mis en place par le Gouvernement, la PNDPE reposera sur neuf principes de base intimement liés :

- i) L'indivisibilité des droits de l'enfant ;
- ii) La non discrimination entre les enfants dans les programmes qui seront mis en œuvre ;
- iii) La prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les actions qui seront menées;
- iv) La reconnaissance et le renforcement des rôles privilégiés de la famille et de la communauté dans le développement du jeune enfant ;
- v) Le développement des actions en faveur des filles et des femmes comme facteurs favorisant le développement de la prime enfance ;
- vi) L'ancrage des interventions retenues dans les spécificités culturelles mauritaniennes ;
- vii) La qualité des services offerts doit être favorisée au même titre que leur quantité ;
- viii) L'harmonisation des programmes de la PNDPE avec les politiques et stratégies nationales et la prise en compte de la PNDPE dans les programmes sectoriels;
- ix) La promotion d'un partenariat multi-acteurs et inter-sectoriels.

Au niveau de l'enseignement originel, Les statistiques sur ce type d'enseignement, qui a été à l'origine de la propagation du savoir islamique dans le pays, n'ont pas été actualisées depuis plus de 10 ans. Les Mahadras constituent en plus une forme de pré-scolarisation car elles sont fréquentées par les enfants en bas âge.

Le recensement effectué en 1995 par le MCLCAEO ne permettent d'identifier le nombre d'enfants fréquentant les Mahadras ni leur répartition par âge et encore moins leur répartition par sexe ; cependant on estimé ces structures à 1728 Mahadras. La Mahadra constitue pour la famille mauritanienne le premier recours pour la pré-scolarisation et mieux encore elle reste fréquentée parallèlement à l'école moderne.

Au niveau de l'enseignement préscolaire formel, L'absence de données complètes et fiables sur le secteur de l'enseignement préscolaire formel rend difficile la connaissance avec exactitude de sa situation. Le nombre d'enfants (âgés de 0-6 ans) est estimé, en 2000, à 270319 dont 3.4 % seulement fréquentaient une structure d'accueil préscolaire. Ce taux a atteint 4.7 % en 2003, ce qui représente une nette amélioration par rapport à l'année 2000. En 2003, le nombre d'inscrits a atteint selon les services du SECF 12689 enfants.

Les infrastructures sont passées de 18 en 1996 à 243 structures en 2003, ce qui donne un coefficient multiplicateur d'environ 13.5 et confirme le pronostic d'une augmentation exponentielle dans le futur.

La contribution des différentes catégories de structures au taux de couverture préscolaire est de 0.4%, 0.6%, 1.40% et 2.6% respectivement pour les jardins d'enfants publics, les jardins d'enfants municipaux, les jardins privés et les garderies communautaires. S'il est perceptible que le secteur privé contribue plus à l'amélioration de la couverture du préscolaire, il n'en demeure pas moins qu'il reste caractérisé par une absence de structure consécutivement notamment à la non existence d'un système d'informations qui permettrait la définition et la mise en œuvre d'une politique, jusque là, absente.

Au titre du PNDSE, le secteur a bénéficié d'un appui important notamment dans le cadre :

- De la mise en place d'un système d'informations pour la Petite Enfance : i) la construction et l'équipement du CNFPE ; ii) la construction et réhabilitation des CRRPE ; iii) la formation des formateurs PE, du personnel d'encadrement des CRR, des éducatrices communautaires ; et iv) l'assistance aux centres régionaux de ressources.
- Du renforcement des capacités de gestion du SECF : i) l'appui au SECF ; ii) la mise en place d'un système de suivi de la PE ; et iii) le perfectionnement du personnel de la PE.
- De la promotion des initiatives communautaires privées dans le domaine de la PE : i) la mise en place d'un programme d'éveil pour la PE ; ii) la mise en place d'un fonds d'appui aux AGR ; et iii) l'organisation d'un audit de garderies communautaires.

Cependant, de nombreux problèmes existent encore au niveau des ressources humaines, matérielles et financières de ce secteur, il en résulte une difficulté pour le Département, en charge de l'exécution de la politique petite enfance, notamment, en matière EPT, dans l'atteinte des objectifs fixés liée à la faiblesse des moyens et d'un besoin de formation du personnel, particulièrement, dans les domaines de la programmation, de la planification et de l'informatique.

2- Enseignement primaire universel

a. Les évolutions des effectifs :

Ces dernières années tous les ordres d'enseignement du système éducatif mauritanien a connu un développement quantitatif considérable et particulièrement le fondamental qui a un cycle de six années contrairement au secondaire premier degré qui est de quatre année.

En effet, le nombre est passé de 355 822 en 2000 à 465 970 en 2006, soit une augmentation global des effectifs de 31,0%. Ceci dénote d'une performance d'autant que la comparaison du taux annuel de l'accroissement de la population scolaire (5,5%) par rapport à celui en âge d'être scolarisé (6-11 ans) (4,0%) montre de toute évidence que le pari de la scolarisation universelle pourrait être atteint en 2010.

Au niveau du premier cycle du secondaire, La scolarisation a connu, au cours des années écoulées, une dynamique soutenue notamment au secondaire. En effet, malgré la faible rétention du premier ordre de l'enseignement et la fréquence des redoublements, le secondaire (alimenté uniquement par le fondamental) a enregistré des avancés considérables en matière de scolarisation. Le taux de transition effectifs,- qui est le rapport entre les nouveaux inscrits à la dernière année du secondaire et les nouveaux entrants de la première année du secondaire-, a atteint 64,0% en 2003 avant de stabiliser à 54,6% en 2006 à 0,6 point de sa valeur en 2000 ce qui a permis d'enregistrer un nombre de nouveaux inscrits en première du secondaire de 18 511 en 2006, celui-ci a presque doublé en une décennie, ils étaient de 10 532 élèves en 1995/96. L'effectif du premier cycle du secondaire est passé de 41 253 en 2000 inscrits à 55 530 en 2006, soit un accroissement annuel de 4%.

Tableau des données sur les effectifs scolaires et des taux de scolarisation du fondamental et du premier cycle du secondaire

Année scolaire	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Fondamental							
Nombre d'élèves	355 822	360 677	375 695	393 530	434 181	443 615	465 970
Population 6-11 ans	411 706	411 782	424 943	438 470	452 407	466 693	480 974
Taux brut de scolarisation (%)	86,4%	87,6%	88,4%	89,8%	96,0%	95,1%	96,9%
Secondaire 1er cycle							
Nombre d'élèves	41 253	45 644	46 994	49 139	51 307	54 215	55 530
Population 12-14 ans	187 270	176 049	181 339	187 639	194 592	201 753	208 839
Taux brut de scolarisation (%)	22,0%	25,9%	25,9%	26,2%	26,4%	26,9%	26,6%

b. Les évolutions des taux de scolarisation :

Cette évolution remarquable des effectifs a permis de porter le taux brut de scolarisation à près de 97% en 2006 contre moins de 88% en 2000. Un tel effort de scolarisation n'a pu être possible que grâce à l'augmentation de la capacité d'accueil du système. C'est ainsi qu'on a pu enregistrer une augmentation substantielle des nouveaux entrants notamment au fondamental. Le Taux Brut d'Admission est passé de près 84% à 119,4% 99 et 2006.

L'analyse du TBS par genre montre que celui des filles est supérieur à celui des garçons, il est de 99,2% contre 94,6% en 2006 alors qu'en 1999 l'écart était en faveur des garçons (88,1% contre 87,0%), l'indice de parité fille/garçon est passé de 0,99 à 1,05. De manière empirique, on peut que le niveau de parité selon le genre est atteint pour ce cycle d'enseignement. Il apparaît raisonnable de dire que la croissance globale des scolarisations dans le fondamental au cours des cinq dernières années a bénéficié davantage aux filles notamment en milieu rural (97% parmi elles sont scolarisées en 2006 contre 61% en 2000 ; l'écart est sensiblement plus faible chez les garçons, 90% en 2006 contre 63% en 2000).

L'accroissement quantitatif du fondamental s'est, de manière factuelle, répercuté sur le premier cycle secondaire. C'est ainsi que le TBS du premier cycle secondaire est passé de 25,9 en 2000 à 26,6% en 2006. En terme genre, le TBS des filles est toujours en dessous de celui des garçons cependant l'écart s'est réduit (il était de 23,3% contre 28,5% en 2000, il est passé à 25,2% à 27,9% en 2006).

L'analyse du TBS selon le milieu montre que l'essentiel de la population scolaire du secondaire se concentre dans les zones urbaines que les populations rurales sont très peu scolarisées à ce niveau du cursus scolaire (45,7% contre 9,1%), cette distinction est plus accentuée chez les filles. Une fille en milieu rural a plus de cinq fois moins de chance qu'un garçon en milieu urbain d'être scolarisé au premier cycle du secondaire.

c. Le secteur privé :

Le secteur privé contribue substantiellement l'effort national de scolarisation et celui-ci est appelé à croître dans les années à venir. C'est dans ce sens qu'une Direction de la Promotion de l'Enseignement Privé a vu dans depuis la réorganisation de l'Administration de l'Education en 2003

conformément au décret n° 008 du 7 janvier 2003, ce dispositif est maintenu dans le décret n° 046 du 12 mai 2006 qui abroge celui précédemment cité.

L'enseignement privé est dispensé dans 180 écoles accueillant 34 290 élèves (soit 7,3% de la population scolarisée en 2006, cette part était de 2,8% en 1999) répartis dans 1 153 divisions pédagogiques pour 1 294 salles de classe et l'encadrement est assuré par 1 514 enseignants permanents en 2006. Au niveau du secondaire, on compte 52 établissements en 2006 dispensant l'enseignement de premier cycle.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du PNDSE, un Fonds d'Appui aux Ecoles Privées et l'élaboration a permis le financement de 30 requêtes conformément aux dispositions du manuel de procédures. Dans ce même cadre, le secteur privé a bénéficié de la gratuité du manuel et de la formation de ces cadres dans les mêmes dispositions que le secteur public.

d. Le réseau scolaire :

Cette performance au plan quantitatif résulte en partie à l'accroissement de la capacité d'accueil, le nombre d'écoles est passé de 2 899 structures en 2000 à 3 557 en 2006, soit un accroissement global de 22,7% en cinq ans. Cette augmentation a permis de porter le nombre de salles de classe à 9 419 en 2006 contre 8 244 en 2000, soit 1 175 salles nouvellement construites.

En 2006, on a compte 161 établissements publics d'enseignement au niveau du secondaire premier cycle.

e. Les mesures d'amélioration des conditions sociales des élèves :

Les programmes d'alimentation scolaire instaurés dans les zones défavorisées contribuent à l'amélioration de l'accès et de la rétention. Le Ministère de l'Enseignement Fondamental et Secondaire a assuré la couverture de 1 528 cantines scolaires (dont 321 nouvellement créées depuis 2000) regroupant 144000 bénéficiaires contre 62 460 en 2000. Ces efforts ont été obtenus grâce à l'appui du Programme Alimentaire Mondial et à la mobilisation des ressources additionnelles dans le cadre de l'initiative FAST TRACK.

Conscient de l'intérêt du manuel, le Département de l'Education a permis la distribution de 2 058 667, soit 1,1 manuels/élève/matière. L'objectif du programme est de doter chaque élève d'un manuel par discipline (1 manuel/élève/discipline).

f. La qualité :

L'analyse de l'évolution des principaux indicateurs montre une évolution positive, bien que certains problèmes persistent encore. Dans ce cadre on constate, notamment :

- (i) La baisse du taux de redoublement au niveau du fondamental et du secondaire : le taux de redoublement du fondamental est passée de 18% à 10,5% entre 2000 et 2006. Pour le secondaire, entre 2000 et 2005, le taux de redoublement du 1^{er} cycle a légèrement augmenté en passant de 14,3% à 14,7%, alors que le taux de redoublement du 2^{ième} cycle a baissé de près de 7 points en passant de 21,8 à 14,9%.
- (ii) La relative stabilité du ratio élèves/enseignant au niveau du fondamental en passant de 42 en 2000 à 41 en 2006 consécutivement à un accroissement continue de l'effectif des enseignants 7 909 à près de 11 000 entre 1999 et 2006 soit un augmentation de 49,3%.
- (iii) La baisse de la rétention, au fondamental, passant de près de 51% à moins de 42% entre 2000 et 2006. La faible rétention du système touche autant les filles que les garçons en 2006 confirmant ainsi les résultats de la récente étude sectorielle. Les données empiriques récentes montrent que la difficile rétention des élèves pourrait être liée à la combinaison de plusieurs facteurs qui sont à la fois du côté de l'offre et de la demande (les conditions socio-économiques des population, la continuité pédagogique, la complétude des écoles et la qualité de l'enseignement.
- (iv) La faiblesse du niveau des acquis des élèves et des taux de couverture des programmes révélée par les différentes études menées depuis 1999. L'enquête PASEC (Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (Conférence des Ministres de

l'Education Nationale des pays francophones) menée en 2004 sur les 2ème et 5ème années de l'enseignement fondamental, dans les disciplines suivantes : arabe, français et mathématiques, montre que le pays obtient les plus faibles résultats en mathématiques de tous les pays étudiés jusqu'ici par le PASEC.

g. Les mesures législatives :

Parmi les mesures législatives prises, les plus importantes sont :

- La loi n° 054.2001/Portant obligation de l'enseignement fondamental ;
- Le décret n° 008-2003 du 07 janvier 2003, fixant les attributions du Ministre de l'Education Nationale et l'organisation de l'Administration Centrale de son Département modifié par le décret n° 046 du 12 mai 2006 qui abroge celui-ci ;
- Le décret n° 086-2006 réorganisant les ENIs ;
- Décret n° 99-137/PM/MIPT/MEN du 15 novembre 1999 définissant les relations entre l'Administration et les associations de parents d'élèves et fixant les statuts types desdites associations ;
- L'arrêté instituant le passage automatique de la première à la cinquième année du fondamental en vue de réduire les gaspillages induits par le redoublement ;
- L'arrêté n° 0000495 du 9 mai 2002 portant organisation et fonctionnement du Comité de Coordination du PNDSE ;
- L'arrêté n° 917 du 13 septembre 2001 fixant les normes d'ouverture et de fonctionnement des établissements ;
- L'Arrêté n° 0083 du 31 mars 2003 portant instauration d'indemnités d'éloignement au profit du personnel enseignant et d'encadrement du Ministère de l'Education Nationale.

h. Les difficultés et obstacles entravant la réalisation des objectifs :

En dépit des efforts louables déployés pour vaincre les difficultés auxquelles fait face la mise en œuvre de la réforme, leur efficacité dépend dans une large mesure de plusieurs facteurs dont notamment :

- a. Inexploitation optimale des données recueillies à différents ordres du système. Cette situation a conduit, entre autres, à la méconnaissance des problèmes spécifiques à chaque wilaya et à des difficultés de ciblage, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'intervention, préparés souvent au niveau central.
- b. La faiblesse des structures régionales en matière de gestion dont la conséquence conduit inéluctablement à l'absence de diagnostics pertinents de la situation de l'éducation au niveau local et la mise en place de plans d'actions axés sur les résultats.
- c. L'absence d'un dispositif d'évaluation qui servirait de balise au décideur politique afin d'apporter les ajustements nécessaires à la bonne exécution du Programme.
- d. L'absence sur le marché de l'emploi d'enseignants qualifiés pour faire face aux besoins d'enseignement des disciplines scientifiques ;
- e. L'incapacité des structures de formation (initiale et continue) de produire des enseignants réellement bilingues comme il a été envisagé dans le cadre de la Réforme de 1999.
- f. La persistance de la sédentarisation anarchique et ses effets négatifs sur la complétude des écoles et sur la rétention.
- g. Les difficultés d'application des critères et normes liés à la Carte Scolaire.
- h. La faible participation des APE aux efforts déployés pour améliorer les performances de l'entreprise éducative.

i. Les défis majeurs à relever à l'avenir :

De façon évidente, le secteur rencontre des obstacles qu'il faut, impérativement, levés en vue d'une mise en œuvre efficiente desdites mesures. Il s'agit notamment :

- a. La faiblesse des capacités de planification, de mise en œuvre et de suivi – évaluation des plans d'actions ;
- b. L'insuffisance de l'engagement des acteurs et partenaires éducatifs locaux et régionaux face aux enjeux de mise en œuvre des stratégies nationales en matière d'éducation ;
- c. La faiblesse et la fragilité de la rétention du système dues, entre autres, aux caractéristiques des intrants, à la vulnérabilité de la demande scolaire et surtout à l'inadéquation entre l'offre et la demande, la rétention reste donc une difficulté notable du système éducatif, l'analyse de ces déterminants permettra de prendre les mesures adéquates en vue de relever les défis fixés dans le cadre du programme décennal ;
- d. La faiblesse et la discontinuité de l'encadrement et de la formation sur le terrain des enseignants et des personnels de directions d'écoles et d'établissements ;
- e. La mauvaise répartition des enseignants conformément à la localisation des besoins réels des structures pédagogiques existantes dans les écoles et les établissements ;
- f. L'insuffisance de la disponibilité des manuels scolaires et des supports didactiques ;
- g. Le faible niveau des élèves mis en évidence par les différentes évaluations et par résultats des examens. Des mesures d'accompagnement devraient être prises en vue d'un meilleur ancrage de la réforme pour une plus grande efficacité de la mission de l'école mauritanienne dont un des objectifs de pourvoir des ressources humaines capables de répondre aux besoins de l'économie nationale. Dans cette optique le département de l'éducation a déjà anticipé sur certains aspects notamment le temps scolaire.

j. Les finalités et objectifs de l'éducation pour tous :

Au cours des années à venir qui coïncidera avec la deuxième phase du PNDSE prévue à partir de 2007, les actions suivantes ont été retenues comme prioritaires et oeuvreront pour la consolidation des acquis de la phase précédente de cet ambitieux programme et pour la promotion de la qualité du système éducatif pilier indispensable de l'accroissement du capital humain.

Au niveau du fondamental, la stratégie de développement de l'enseignement fondamental durant les prochaines années devra axer sur deux objectifs principaux : (i) un accès universel à ce cycle avec une amélioration substantielle de la rétention ; et (ii) une amélioration considérable de la qualité et de la pertinence de l'enseignement.

Au niveau secondaire, le système éducatif fera face au cours de cette période à la gestion de la première cohorte de la Réforme accueillie à la rentrée 2004 à la première année du premier cycle du secondaire. Ceci implique une généralisation de programmes révisés, un renforcement en personnel enseignant conformément aux exigences de mise en œuvre des programmes rénovés ainsi qu'une préparation à la gestion des flux redoublants et la régulation de ceux sortants du premier cycle secondaire. Tenant compte de tout cela et des acquis de la 1^{ère} phase du PNDSE, il s'impose de baser l'intervention au niveau de cet ordre d'enseignement sur deux axes principaux : i) un renforcement de l'offre éducative à travers une bonne planification et mise à disposition d'infrastructures et de ressources humaines ; ii) une amélioration de la qualité de l'enseignement à travers l'appui en personnel d'encadrement et en outils didactiques et par la professionnalisation des formations initiales et la systématisation des évaluations.

3- Apprentissage des jeunes et adultes

a. Description du système de formation professionnelle

Aucune structure de formation professionnelle n'est sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Fondamental et secondaire, exception faite des deux ENI (si l'on considère ce type d'établissement comme une structure d'enseignement professionnel).

Le dispositif actuel de formation technique et professionnelle, caractérisé par un éparpillement de ses structures, comprend :

- 12 Centre de Formation Professionnelle et de Perfectionnement sous la tutelle du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi ;
- 4 Lycée de Formation Technique Professionnelle I et un Centre Supérieur d'Enseignement Technique sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- 3 CFPM sous la tutelle du Ministère Chargé de l'Orientation Islamique, de la Lutte Contre l'Analphabétisme et de l'Enseignement Originel ;
- Un CFPF avec deux antennes régionales sous la tutelle du Secrétariat d'Etat pour la Condition Féminine ;
- Une Ecole Nationale d'Enseignement Maritime des Pêches et un Centre de Formation Professionnelle A sous la tutelle du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime ;
- Une Ecole Nationale de Vulgarisation et de Formation Agricole et un Centre de Formation Professionnelle R sous la tutelle du Ministère du Développement Rural et de l'Environnements ;
- Une Ecole Nationale de Santé et P sous la tutelle du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale.

Les secteurs relativement couverts actuellement par la FTP sont ceux du BTP, de l'industrie, du tertiaire, de l'agriculture et de l'artisanat.

b. Bilan de la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs

En matière d'amélioration du pilotage de la formation technique et professionnelle, deux instances ont vu le jour : l'Institut National pour la Promotion de la FTP et le Fonds d'Appui à l'Action Professionnelle de la FTP.

La consolidation de la formation continue des formateurs, la rénovation des équipements et supports pédagogiques et la promotion des formations en alternance ont permis d'améliorer la qualité des formations.

Les capacités de la FTP seront développées : i) quantitativement, par l'extension des établissements existants et par la création d'établissements nouveaux dans les régions ; et ii) qualitativement, par une diversification des spécialités en direction des secteurs prioritaires.

c. Les difficultés et obstacles entravant la réalisation des programmes :

Les objectifs définis pour la formation technique et professionnelle (FTP) visent à travers le renforcement du pilotage du système à l'amélioration de sa qualité, au développement de l'offre éducative pour le technique ainsi que d'une offre spécifique de formations courtes menant la FTP à s'articuler au mieux avec les autres ordres d'enseignement ainsi qu'avec les besoins des secteurs formel et informel. Cependant le système reste grippé du à : i) la faible cohérence de la politique éducative au niveau institutionnel (dispersion des tutelles) et opérationnel (exploitation du dispositif des établissements) ; ii) la faible participation et implication des employeurs ; iii) l'absence de nouvelles approches, basées sur la compétence, dans la définition des contenus de formation ; iv) la

faiblesse du système de certification ; v) l'absence d'un système nationale de validation des acquis ; et vi) l'inadaptation du système d'évaluation.

d. Les finalités et objectifs d'ordre qualitatif et quantitatif :

Au niveau de la FTP, les activités s'articulent autour de quatre objectifs visant le renforcement du pilotage du système, l'amélioration de sa qualité et développement de l'offre éducative. Ces activités se présentent comme suit : i) la formation initiale et continue des formateurs et des personnels d'encadrement ; ii) l'implantation d'une démarche de qualité au sein des établissements ; iii) la construction et réhabilitation d'établissements de formation ; iv) l'extension de l'offre de formation ; et v) la participation aux programmes de développement professionnel.

4- Alphabétisation

a. Description du dispositif de lutte contre l'analphabétisme

L'effectif du personnel du Ministère Chargé de l'Orientation Islamique, de la Lutte Contre l'Analphabétisme et de l'Enseignement Originel est de 600 employés répartis entre l'administration centrale, un centre d'alphabetisation et cinq locaux disséminés à travers les quelques wilayas du pays. A cela s'ajoute un dispositif non à la charge de l'Etat mais à celle de certains philanthropes et non renseigné à l'heure actuelle ; cependant, il contribue sensiblement à l'acte d'alphabetisation entrepris par les autorités nationales. Le secteur se caractérise par une absence de système d'informations ce qui ne permis pas de renseigner sur certains aspects.

Cependant les résultats de la récente Enquête Permanente sur les Conditions de Vies des ménages (EPCV) 2004 a révélé que le taux d'alphabetisation s'élevait à 57,5% pour la tranche de la population âgée de quinze ans ou plus et que ce taux était de 57,2% selon l'EPCV-2000, soit une très légère progression au cours des quatre dernières années. En référence à la population âgée de dix ans ou plus, le taux d'alphabetisation a connu, en revanche, une évolution positive significative de plus de 7 points sur la même période impulsée par l'effet d'éducation ; 60,4% en 2004 selon l'EPCV contre 53,1% estimé sur la base des résultats du RGP-2000.

En 2004, le taux d'alphabetisation enregistre encore de disparités importantes par sexe et par milieu ; il est de l'ordre de 66,5% pour les hommes contre 49,5% pour les femmes et 72,3% en milieu urbain contre 46,2% en milieu rural. En comparant avec les résultats de l'EPCV-2000, une amélioration est constatée chez les hommes (3 points) et au niveau du milieu rural (1 point). En revanche, la baisse est survenue chez les femmes ainsi qu'en milieu urbain (environ 3 points).

b. Bilan de la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs

L'activité du Département en charge de la lutte contre l'analphabétisme, en matière d'alphabetisation, se traduit par :

- i) Des campagnes de sensibilisation et la mobilisation des masses qui sont des activités régulières menées par le département à travers notamment les médias publics.
- ii) La formation didactique qui s'est manifestée par des séminaires et sessions de formation, des ateliers de perfectionnement et des journées de réflexion.
- iii) L'élaboration des curricula grâce à l'appui de l'UNESCO, de l'ALESCO et de l'ISESCO, dans ce cadre les concepteurs de curricula ont été formés et des manuels et programmes pour l'alphabetisation de base ont été disponibles.
- iv) L'acte d'alphabetisation proprement dit : dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de lutte contre le fléau, le Département a confié à l'Association des Oulémas l'exécution d'une campagne d'alphabetisation généralisée de 2 ans (juillet 2003 à juillet 2005) sur toute l'étendue du territoire national. Mais l'absence d'un système de suivi/évaluation ne permet une appréciation objective de l'activité engagée.

Par ailleurs, le Département avec la collaboration du Commissariat aux Droits de l'Homme, à la lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion CDHLCPI ont, de façon conjointe, entrepris en 2001, une action expérimentale, dans le cadre du Programme National d'Alphabétisation Fonctionnelle, qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations.

D'autres actions ont été menées en partenariat avec le Département en charge de la lutte contre l'analphabétisme : l'action d'une ONG espagnole (ECCA) pour une expérience pilote dans la ville de Nouadhibou (capital de la wilaya de Dakhlet-Nouadhibou) portant sur 12 classes, cette expérience sera étendue à Nouakchott (Capital de la Mauritanie). Et dans le cadre du PNDSE, des réalisations sont manifestes : la construction en cours de centres spécialisés d'alphabétisation technique, en cours l'alphabétisation de 1 000 femmes, la mise en place d'un système d'informations, la formation des cadres du Département, le démarrage du fonds d'appui à l'alphabétisation, l'acquisition en cours d'un fonds documentaire pour les Centres de Formation Professionnelle des Mahadras en cours de construction...

c. Les difficultés et obstacles entravant la réalisation des programmes :

Le dispositif de lutte contre l'analphabétisme souffre de certains aspects qui entravent la réalisation des objectifs fixés. Parmi lesquels : i) l'absence de stratégie et d'un système de suivi/évaluation pour rendre efficace la prise de décision ; ii) la faiblesse des capacités institutionnelles pour une meilleure coordination des activités ; et iii) le faible degré d'implication de la société civile pour un relais au niveau local.

d. Les défis majeurs à relever à l'avenir :

Cette stratégie ambitieuse doit, nécessaire, tenir compte de certains obstacles qui risquent de limiter la portée de son action, il s'agit notamment de : i) l'inaptitude des intervenants à exploiter pleinement l'offre de formation disponible ; ii) l'incapacité des intervenants à remplir sa mission dû à l'absence de ressources humaines qualifiées ; et iii) à l'absence d'un système de suivi/évaluation indispensable par des politiques de rémédiation.

e. Les finalités et objectifs de l'alphabétisation :

Les finalités et objectifs de la lutte contre l'analphabétisme sont inscrits dans la Stratégie Nationale d'Eradication de l'Analphabétisme (SNEA) et s'articule autour des six axes suivants qui vise à : i) Concevoir un cadre institutionnel intégré ; ii) améliorer l'offre et la qualité de l'offre d'alphabétisation ; iii) susciter une meilleure adhésion des bénéficiaires ; iv) promouvoir l'apport de l'enseignement originel à l'éradication de l'analphabétisme ; v) améliorer l'offre éducative du système formel, promouvoir sa rétention et renforcer la qualité de son enseignement et de l'apprentissage ; et vi) développer une politique de communication appropriée en accompagnement de la SNEA.

IV. Progrès réalisés et innovations introduites dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'éducation

1- Evaluation des progrès accomplis

En matière d'évaluation, les activités suivantes ont été réalisées : i) le rapport d'évaluation sur les acquisitions des élèves de la 5AS C/D ; ii) la finalisation du rapport d'évaluation des acquisitions des élèves de la 2AF et de la 5AF avec le PASSEC ; iii) l'étude sur l'impact de l'introduction de l'APC sur les résultats des élèves mauritaniens ; iv) le rapport de présentation des résultats des examens nationaux ; l'organisation d'un concours blanc harmonisé et généralisé et l'élaboration d'outils d'évaluation ; v) l'étude sur les compétences de base en fin de cycle fondamental ; et iv) l'élaboration des fiches d'évaluation selon l'Approche Par Compétences.

Le secteur s'est également attelé à l'augmentation du taux d'acquisition des programmes, à la réorganisation du dispositif de formation continue, à la restructuration des établissements de formation

initiale des enseignants et à la mise à leur disposition des manuels et outils didactiques ; ainsi l'Institut Pédagogique National a distribué 703 439 manuels, à titre gratuit.

En outre, le département de l'enseignement fondamental et secondaire a impulsé depuis quelques mois, une dynamique nouvelle à ses activités concernant notamment : i) l'accentuation du suivi des actions prioritaires ; ii) l'intensification des missions de contrôle de proximité ; iii) l'application des recommandations des revues sectorielles ; iv) la finalisation du décret organisant le Ministère de l'Enseignement Fondamental et Secondaire ; v) la révision en cours des critères d'éligibilité et des modalités de paiement des indemnités d'éloignement ; vi) l'instauration d'une indemnité de craie afin de retenir les enseignants dans les classes ; vii) l'augmentation des indemnités de fonction en dépit des incohérences qui subsistent dans ce sens ; viii) la redynamisation du programme de construction et d'équipements de 2 185 salles de classe au fondamental, 60 collèges, 84 laboratoires, 56 bibliothèques, 2 Directions Régionales et 38 Inspections Départementales ainsi que la réhabilitation et l'extension de 32 établissements secondaires, 12 Directions Régionales ; et ix) le démarrage depuis quelques semaines, à Nouakchott et Nouadhibou, de la construction de 368 salles de classe supplémentaires hors PNDSE.

En matière de gestion et de pilotage, les efforts ont porté essentiellement sur l'accélération de l'exécution coordonnée des stratégies et plans d'actions du PNDSE et la création des conditions propices à la déconcentration de l'encadrement, du contrôle et du suivi de proximité dans les Directions Régionales de l'Enseignement Fondamental et Secondaire.

En terme de contenus de l'Education, plusieurs mesures envisagées dans le cadre du PNDSE, conformément à la réforme de 1999, ont été mises en œuvre ou en cours. Dans ce cadre, on peut citer notamment : i) l'élaboration, l'expérimentation et la généralisation des nouveaux programmes et la prise en compte des modules spécifiques (citoyenneté, environnement, ..) au niveau du fondamental ; ii) l'expérimentation et la généralisation des programmes rénovés et la réécriture des programmes des disciplines scientifiques au niveau du secondaire ; iii) la réorganisation de la formation initiale et la mise en place des dispositifs de formation continue des enseignants et du personnel d'encadrement (fondamental et secondaire) ; iv) la réécriture de nouveaux programmes suivant l'approche par compétence et la formation du personnel d'encadrement sur ces aspects.

2- Les stratégies d'appui à l'amélioration de la qualité

En vue de corriger les dysfonctionnements constatés, le Gouvernement, avec l'appui des bailleurs dans le cadre de la mise en œuvre le Programme National du Développement du Secteur Educatif (PNDSE) qui vient traduire concrètement les orientations de la nouvelle Réforme du Système Educatif, a pris des dispositions. Il s'agit notamment de :

- 1- La publication de l'étude du secteur réactualisée (le RESEN : Rapport d'Etat sur le Secteur de l'Education Nationale).
- 2- La mise en œuvre du SIGE permettra l'harmonisation des sources d'informations et leur fiabilité. A l'heure actuelle la structure souffre de la multiplicité des sources. Les décisions opérationnelles ne sont pas prises en fonction d'informations dans le but d'atteindre les objectifs de la politique éducative. Ce système d'information permettra de mettre en relation les ressources allouées à chacune des structures avec les résultats obtenus.
- 3- La Carte Scolaire, en est à ses débuts de réalisation. De la qualité de son application dépendra le bon ajustement du réseau d'écoles à la demande de scolarisation et de leur complétude en milieu rural. Dans l'immédiat, le département procédera au regroupement d'écoles à effectifs réduits ou à cycle incomplet partout où le besoin se fera sentir, à l'extension des classes multigrades en milieu rural et semi- urbain.
- 4- La régionalisation des plans d'actions, la déclinaison du PNDSE constitue un cadre idéal dont la portée est de réduire les disparités régionales en vue d'atteinte des objectifs fixés.
- 5- Les outils de gestion pédagogique pour l'instituteur, le directeur d'école, l'inspecteur et le Directeur régional, ceci afin d'évaluer et de suivre, chacun à son niveau l'évolution des résultats du travail accompli.

- 6- L'utilisation du Modèle d'Optimisation de l'Utilisation des Enseignements qui vise une meilleure gestion du stock enseignants disponible par la création de Divisions Pédagogiques correspondantes conformément aux exigences horaires en vigueur.
- 7- L'étude sur la traçabilité de la dépense est en phase de lancement.
- 8- L'adoption d'un nouvel Organigramme du Ministère l'Enseignement Fondamental et Secondaire qui consacre :
 - a. La Formation Initiale par l'adoption du décret régissant la formation des maîtres en vue d'améliorer les compétences des instituteurs à travers la prise en compte de critères de sélection d'entrée et de sortie des élève-maîtres, les profils des formateurs des institutions de formation, la révision du contenu de la formation pour l'adapter au besoin de la Réforme et une restructuration administrative qui vise un pilotage efficace.
 - b. La Formation Continue, par la création d'une Direction de la Formation et du Perfectionnement qui aura pour mission de développer le champ de l'expertise du personnel enseignant en fonction des besoins exprimés par les structures au sein du Ministère de l'Enseignement Fondamental et Secondaire.
 - c. L'encadrement de proximité, par d'avantage de décongestion de la structure de contrôle notamment le rattachement et l'affectation des inspecteurs du secondaire aux Directions Régionales de l'Enseignement Fondamental Secondaire.
 - d. L'Evaluation, à travers la création d'une Cellule rattachée au Cabinet qui le dotera d'une balise factuelle établie concernant les acquisitions des élèves et la pratique des enseignants. Ce baromètre permettra de mesurer la tension du système et d'apporter les correctifs nécessaires à temps opportun.

3- Les enseignements de la recherche

La Mauritanie a entrepris depuis 1999, par l'adoption en date du 26 avril 1999 de la loi portant réforme de son système éducatif, une démarche visant l'amélioration de la qualité et de la pertinence de ses ressources humaines. Cette Réforme structurelle se caractérise notamment par le passage d'un double système d'enseignement du point de vue linguistique (un système arabisant qui concernait une proportion croissante des effectifs, et un système dont la langue d'enseignement était le Français) à un système unifié dont le bilinguisme Arabe-Français constituerait une référence commune.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette Réforme soutenue par le PNDSE, plusieurs activités ont été entreprises notamment des évaluations et études visant à repérer les dysfonctionnements qui pourraient entraver la bonne exécution du Programme en vue d'atteindre les objectifs fixés. Le dernier RESEN, analyse sectorielle, en cours de publication, constitue une évaluation de la réforme qui est une donnée exogène, du programme décennal qui a été conçu à la fois comme une nécessité pour assurer le développement du système et comme le cadre dans lequel la réforme serait mise en œuvre, et enfin, de la manière particulière dont cette réforme et le programme décennal ont été concrètement mis en application.

Ce diagnostic sectoriel révèle des difficultés d'ordres différents :

- i) En ce qui concerne la dimension des acquis, un objectif central pour le programme décennal, les mesures effectuées montrent que cet objectif n'est pas atteint dans la mesure où les évaluations faites entre 2000 et 2004 montrent une baisse du niveau moyen des élèves. Le niveau d'acquisitions des élèves mauritaniens est trop faible, cette mauvaise performance structurelle du système a été approfondie de façon conjoncturelle par la mise en place inappropriée de la réforme.
- ii) Sur le plan linguistique, si la réforme s'est mise formellement en place, ceci s'est fait sans que le système dispose du personnel pertinent avec des difficultés tant pour rendre bilingues une proportion significative des enseignants existants que pour la production de nouveaux enseignants qui auraient effectivement les capacités souhaitables en matière de bilinguisme.

- iii) Pour ce qui est de l'achèvement du cycle fondamental, un objectif doublement essentiel tant parce qu'il correspond à un engagement international et qu'il est également un minimum fonctionnel pour assurer la rétention ultérieure de l'alphabétisation à l'âge adulte. A ce niveau les résultats sont loin des objectifs fixés.
- iv) Au niveau du pilotage et de la gestion, l'allocation des ressources montrent une certaine inéquité dans sa répartition et que les résultats pédagogiques ne dépendent pas du niveau des dotations des établissements. Il apparaît clair qu'une culture nouvelle devrait se mettre en place pour un certain pilotage axé notamment sur le résultat.